

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions du président de jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP, section génie civil option équipements techniques-énergie, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Régis RIGAUD
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Présidente

Mme Sabine BRISMONTIER HORNEZ
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie d' AIX-MARSEILLE

Secrétaire général

M. Jean-Philippe BICHAUD
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LIMOGES

Membres du jury

M. Magid ABCHIR
Professeur de lycée professionnel

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Pascal GUILLERM
Personne à compétences particulières

Académie de BORDEAUX

Mme Céline MURAT
Professeure de lycée professionnel

Académie de TOULOUSE

Mme Hélène POCHAT-COTTILLOUX
Professeure de lycée professionnel

Académie de LIMOGES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU